

Flash-Info

N° 55 - 30 novembre 2022

Le sable du lac : retour à l'envoyeur ?

Dans notre Gazette d'octobre (N° 74), nous vous faisions part des réflexions menées par nos élus pour que le sable en excédent dans le lac soit transféré vers les plages océanes d'Hossegor qui sont déficitaires.

Une nouvelle étape a été franchie! Le cabinet INGEAU Conseils (ingénierie et études techniques) a été mandaté par MACS pour étudier les possibles tracés d'implantation souterraine d'un collecteur reliant l'une des plages Ouest du lac à l'une des plages océanes de la commune. Le 19 octobre, SPSH a été conviée par la mairie à participer à la réunion quadripartite (Cabinet conseil, MACS, mairie, SPSH) de restitution de cette étude : nous en rapportons l'essentiel ici.

Depuis 2004, dans le cadre du plan de gestion du littoral adopté par Capbreton, le trait de côte fait l'objet d'un suivi topographique entre la plage de la Gravière et la plage de la Pointe à Capbreton.

En 2018, un diagnostic du littoral d'Hossegor, de la plage des Estagnots au nord jusqu'à la plage Notre-Dame au sud, a révélé des pertes de sable au niveau des plateformes des concessions estivales, une érosion du pied de dune au sud de la Gravière et le long de la plage Nord ainsi qu'un abaissement du niveau de la plage au droit de la digue de la plage Centrale.

Pour compenser ces déficits, des rechargements en sable sont réalisés par la commune en période hivernale. Les sables d'engraissement proviennent du versant interne (côté Est) du cordon dunaire, récupérés lors des opérations de désensablement des boulevards du front de mer. Compte tenu de l'importance des besoins en sable, estimés à 15 000 m³ annuels, d'autres sources de sédiments sont recherchées.



Du sable de nos plages atlantiques est emporté par l'océan au cours des tempêtes hivernales tandis que la dérive littorale en rapporte (une quantité à peu près égale lorsque tout va bien...) durant le printemps et l'été.

C'est l'augmentation de la fréquence - et non de l'intensité - de ces tempêtes, due au changement climatique, qui est responsable du déficit de rechargement en sable constaté ces dernières années.

Porté par les marées, du sable entre et sort du lac chaque jour. A l'inverse de ce qui se produit sur le littoral, le flux en apporte plus que le reflux n'en emporte : en moyenne 15 000 m³ s'y déposent chaque année alors que, dans le même temps, nous l'avons vu plus haut, le rechargement des plages océanes - naturel et mécanique - est en manque ... du même volume !

La mise en place d'un collecteur, un « sabloduc », entre le lac et les plages fermerait la boucle et

rétablirait l'équilibre : ce qui est de trop côté lac compléterait ce qui est nécessaire côté plages.

Mais il y a un préalable indispensable !... Le renvoi du sable extrait du lac sur le littoral ne sera possible que si la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) valide le constat d'érosion chronique de nos plages et la nécessité d'y remédier par des apports complémentaires de sable.



LE DISPOSITIF ET LES TRACÉS ÉTUDIÉS

La zone de dragage serait établie sur l'atterrissement (entouré de pointillés ci-dessus) entre la plage du Parc et celle des Chênes-Lièges, constitué de sable propre*. Pourquoi « propre » ? Parce qu'il s'agit de sable fraichement venu de l'océan, celui que la dérive littorale porte et dépose indifféremment sur les plages, dans le Boucarot et dans le canal.

Pour respecter les spécifications de l'autorisation accordée par la DDTM (arrêté préfectoral de mai 2018), le dragage se ferait par moyens mécaniques (pelleteuses) et non hydrauliques (drague-aspiratrice) au cours d'une période de deux mois : octobre-novembre ou janvier-février.

Les sédiments prélevés dans le lac et déposés sur la plage des Chênes-Lièges seraient transportés par des chargeurs (engins de terrassement) dans une fosse creusée à même la plage et équipée de deux pompes : une première apporterait l'eau permettant la mise en suspension du sable tandis que la seconde propulserait le mélange ainsi réalisé

dans le sabloduc. A son extrémité, sur le littoral, un bassin recevrait le sable pour qu'il s'y assèche et que les pelles et les chargeurs s'y approvisionnent pour recharger les plages océanes.

Deux points de réception ont été identifiés : au droit de la plage du Boiteux et au niveau de l'accès central à la plage Nord. Ils ont donné lieu à l'étude de deux tracés (v. carte page suivante) :

- Le tracé vers la plage du Boiteux : collecteur enterré entre la plage des Hortensias et la plage du Boiteux (770 mètres linéaires), relié à la fosse de pompage de la plage des Chênes-Lièges par un collecteur de refoulement provisoire posé en surface (950 mètres linéaires). Cette installation nécessiterait l'ajout d'une pompe de reprise sur la plage des Hortensias.
- Le tracé vers la plage Nord : collecteur enterré entre la plage des Chênes-Lièges et la Nord (950 mètres linéaires), directement alimenté depuis la fosse de pompage.

^{*} les sédiments seront néanmoins soumis à un laboratoire d'analyses avant prélèvement et rejet.

LES TRACÉS VERS LA PLAGE DU BOITEUX ET VERS LA PLAGE NORD



LA FAISABILITÉ

L'impact sur l'environnement ne devrait pas être un sujet de polémiques : le sabloduc passerait sous les voies de circulation, route puis cheminement de planches qui franchit la dune pour accéder à la plage.

Au terme des campagnes de dragage, les fosses de pompage (plage des Chênes-Lièges) et de réception (plage Nord ou plage du Boiteux) seraient comblées et les plages remises en état. Les pompes seraient enlevées ainsi que le collecteur provisoire (entre la plage des Hortensias et la plage des Chênes-Lièges, si le tracé vers la plage du Boiteux était retenu).

L'exécution ne nécessite pas d'enquête publique ni d'obtention d'autorisations (hors celle de la DDTM déjà évoquée). En effet le tracé plage Nord, s'il est retenu, a l'avantage d'être intégralement situé sur le territoire communal de Soorts-Hossegor, contrairement à celui de la plage du Boiteux (la dune relève du Domaine maritime... et de son accord).

La durée des travaux d'enfouissement est estimée à trois mois. L'outil pourrait être opérationnel fin 2023 / début 2024.

Les avantages et inconvénients de chacun des tracés, les coûts, ont été comparés. Pour ce der-

nier point il faut distinguer ceux qui ont trait à l'investissement - achat du matériel et installation du dispositif (enfouissement du collecteur) - de ceux relatifs au fonctionnement. Les premiers n'ont pas vocation à se répéter et devraient être pris en charge par MACS, tandis que les seconds accompagneront chaque campagne de dragage et devraient être de la responsabilité de la commune.

Les coûts d'investissement sont, bien sûr, proportionnels à la longueur du collecteur : le tracé vers la plage du Boiteux (770 mètres) est plus court que celui vers la plage Nord (950 mètres). En revanche, si les coûts de fonctionnement ne nous ont pas été communiqués, nous savons que l'option plage du Boiteux générera des dépenses supplémentaires répétées lors de chaque campagne : installation et dépose du collecteur provisoire et de la pompe de reprise et des transferts par chargeur plus longs vers les plages Nord et Centrale.

Ne doutons pas que nos élus feront le meilleur choix tant pour le lac que pour les finances de la collectivité. « En vérité, le chemin importe peu, la volonté d'arriver suffit à tout. » (Albert Camus).



Enfin, les élus de MACS ont pris conscience de la nécessité d'un dispositif pérenne pour entretenir le lac

Sans amertume, mais avec regret, nous avons noté qu'à aucun moment, lors de la réunion quadripartite du 19 octobre, nos interlocuteurs-élus (MACS et la mairie) n'ont fait référence au travail réalisé par SPSH, alors que le dispositif étudié par INGEAU Conseils est très (très, très) proche de nos préconisations plusieurs fois présentées. Un oubli ? Sans doute pas : notre dernier dossier rédigé à leur demande - fut remis en juin dernier à nos élus (cf. notre Gazette N° 74).

Un jour peut-être nos édiles comprendront que leurs administrés - même réunis en association (que serait-ce si nous étions un « syndicat » !...) - peuvent être un apport, un soutien dans l'accomplissement des missions que nous leur confions et non des opposants farouches qu'il convient d'écarter de toute réflexion.

Projets similaires donc, à deux observations près.

- Alors que nous recommandions l'utilisation d'un bassin bétonné pour éviter la formation d'un cône de rabattement* lors du pompage, il est prévu le creusement d'une fosse à même le sable de la plage. Ce procédé présente un risque fort d'aspiration des vases et sédiments profonds de l'avant-plage du lac, phénomène que nous observons sur l'avant-plage de Notre-Dame lors de l'utilisation annuelle du by-pass de Capbreton. Hors service, un bassin bétonné empli et recouvert de sable aurait rendu à la plage son aspect et son usage.
- L'utilisation d'une drague aspiratrice directement connectée au sabloduc simplifierait considérablement le transfert. Malheureusement ce mode de dragage n'est pas autorisé par l'arrêté préfectoral actuel.

Malgré ces remarques, SPSH approuve pleinement le projet.

^{*}Dépression induite par le pompage. Si le sol n'est pas totalement imperméable ou que des fuites se produisent dans la fosse ou à proximité, des sédiments indésirables peuvent être « aspirés » dans ce cône.

EN ATTENDANT LA DDTM...

Dans l'attente de la mise en place d'une solution pérenne, une solution transitoire de transfert de sable par camions entre lac et mer devait être appliquée dès le premier trimestre 2023. Soumise elle aussi à l'accord tant attendu de la DDTM il est apparu lors de la réunion du 19 octobre que cette solution ne pourrait être mise en œuvre dans les temps voulus.

En conséquence, MACS a annoncé limiter ce « désensablement » millésime 2023 à 5 000 m³ de sable qui seraient répartis sur les trois plages lacustres (Chênes-Lièges, Blanche et du Parc).

Pour apprécier pleinement l'intérêt de l'opération rappelons que :

- il y a quelques mois le bureau d'études CA-SAGEC a indiqué que ces plages ne pourraient accueillir que 2 000 m³ de sable...
- 10 à 20 000 m³ de sable se déposent chaque année dans le lac, soit 15 000 m³/an en moyenne, et que depuis l'hiver 2018-2019

seules les serviettes de plage et les espadrilles ont œuvré au désensablement...

Nous avons souligné l'inutilité de ce chantier qui ne pourrait, au mieux, que servir la communication de MACS en lui permettant d'afficher qu'elle s'occupe de l'entretien du lac... mais qu'elle en est empêchée par les limites d'un arrêté préfectoral... en oubliant de préciser que c'est elle qui en a validé les termes!

MACS et mairie nous disent avoir demandé au printemps dernier l'accord de la DDTM pour que le sable du lac (sable de l'océan piégé dans le lac...) soit restitué aux plages océanes. Pour toute réponse, et malgré les relances, elles n'obtiendraient qu'un profond silence... Incompréhensible et inadmissible.

Nous avons décidé d'en demander l'explication à Mme Françoise Tahéri, notre préfète. Nous espérons pouvoir vous communiquer rapidement la réponse qu'elle donnera à notre requête.

Il y a trente ans, en 1992, environ 250 000 m³ de sable furent renvoyés du lac vers l'océan grâce à une canalisation enterrée sous le bas-côté de l'avenue des Hortensias et franchissant la dune à l'air libre le long de l'accès à la plage du Boiteux.

Nous militons depuis plusieurs années pour que ce dispositif abandonné et très dégradé soit réhabilité, en raison de tout ce qu'il rendrait possible :

- réapprovisionner en sable les plages déficitaires d'Hossegor;
- compléter les extractions faites sur la plage Notre-Dame lors des opérations annuelles de ré-ensablement des plages de Capbreton;
- entreprendre une opération de désensablement du lac beaucoup plus conséquente que ce qui est proposé aujourd'hui afin que soient

- enfin rétablies, en tous points du lac, des hauteurs d'eau satisfaisantes et qu'elles soient maintenues au fil des ans ;
- en finir avec le psychodrame du désensablement et ses trop nombreux épisodes et intervenants en rendant l'opération simple et facile, comme une lettre à la poste...



Photos INGEAU – Tempête Justine – Février 2021

